

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE :

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

La CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.



ON S'ABONNE :

à LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, 27 et grande rue Mercière, 32, au 2°.

à PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 3, place de la Bourse, et chez M. DEGUVE DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 24 mars 1842.

C'est en vain que l'industrie indigène, en vain que les colonies attendent une solution dans la question des sucres, le ministère, après de nombreuses promesses, transporte la politique dans les intérêts matériels, et, parce qu'il redoute de compromettre son pouvoir par un échec, ajourne une solution qui pour le pays est bien autrement importante que l'existence du cabinet. Cette question a été agitée dans les conseils du commerce et de l'agriculture, dans la presse ; l'opinion publique s'en préoccupe à juste titre, car il s'agit de savoir si la science gouvernementale saura concilier les intérêts qui sont en lutte ou si tout le savoir ministériel se bornera à sacrifier une industrie à une autre. Ce n'est pas assez, la question a été discutée en conseil de ministres, le cabinet s'est prononcé, dit-on, et quand le pays tout entier, agriculteurs, ouvriers, constructeurs de machines, commerçants, ports de mer, armateurs, colons, attendent enfin la présentation d'une loi qui doit décider de graves intérêts, le cabinet recule et ose mettre son intérêt particulier au-dessus de celui du pays. Et ce qui frappe le plus en ceci, c'est qu'il ose avouer nettement, naïvement, comme une chose toute simple, toute naturelle, comme si le pays devait périr du jour où M. Guizot ne serait plus ministre.

Mais le cabinet qui se joue avec tant de hardiesse des vœux, disons plus, des besoins du pays, car la loi sur les sucres est devenue un besoin en face des souffrances qu'éprouvent deux industries également menacées, le cabinet n'avait pas prévu les protestations qu'il allait soulever. La chambre de commerce du Havre a commencé par un acte fort grave, si, comme on l'assure, elle persiste dans sa démission qu'elle a donnée et qu'il lui serait difficile de retirer, aujourd'hui que le commerce du Havre s'est associé par une adresse à sa pensée et a qualifié l'ajournement de la loi d'acte d'impudeur.

Le commerce du Havre ne s'est pas ému seul ; celui de Bordeaux s'est rendu en corps auprès du préfet de la Gironde et a fait entendre non seulement des plaintes, mais des menaces. A Nantes, l'émotion n'a pas été moins vive, et la chambre de commerce s'est résolue à donner sa démission ; il est même question d'engager quelques députés à faire usage de leur droit d'initiative pour présenter un projet de loi en remplacement de la loi ajournée par le pouvoir.

Nous n'avons pas à examiner dans cet article si les prétentions des ports de mer sont toutes justes et fondées ; nous n'avons pas ici à trancher la question entre les deux industries ; nous nous bornons à constater les faits et à demander s'il est possible de voir dans un gouvernement, quel qu'il soit, une plus complète anarchie que celle qui se manifeste aujourd'hui à propos de l'ajournement de la loi sur les sucres. Mais ce n'est pas fini ; les ports ont protesté, les députés de l'industrie indigène vont protester aussi contre un ajournement qui laisse l'industrie dans une déplorable incertitude, qui compromet les intérêts soit des producteurs, soit du trésor, selon les dispositions d'une loi qu'il faudra faire tôt ou tard.

Ces protestations agitent le pays d'autant plus qu'elles sont soulevées par un manque de foi, par un déni de justice, par un oubli de promesses solennelles, et cette agitation est causée tout simplement parce que M. Guizot craint de n'avoir pas la majorité et de voir des élections qui lui seraient hostiles.

Ainsi donc, en toutes choses le ministère se met au-dessus du pays, en toutes choses il est réduit à avouer son impuissance, à la prouver par les faits, mieux que ne le pourrait faire l'opposition dont il se hâterait de démentir les paroles par de trompeuses promesses, sinon par les injures de ses journaux.

Nous le demandons aux gens de bonne foi, à ceux qui pensent que les hommes d'état sont placés à la tête d'une nation pour

faire les affaires d'un pays avant les leurs, et nous les prions de nous dire ce que c'est qu'un cabinet qui se joue ainsi d'une nation, et qui, dans son intérêt particulier, recule devant la solution de toutes les questions importantes. Et, qu'on le remarque bien, il ne s'agit ici en aucune façon de ce qui épouvante les hommes qui s'appellent conservateurs, il n'est question de réforme d'aucun genre ; le cabinet n'a pas à se prononcer sur des systèmes politiques capables de diviser les esprits, il s'agit tout simplement d'une de ces lois qui touchent spécialement et principalement à ces intérêts matériels tant prônés depuis dix ans, au nom desquels on a commis tant de lâchetés, auxquels on a sacrifié les intérêts politiques les plus pressants, les intérêts sociaux les plus élevés. Eh bien ! on recule devant ces intérêts mêmes. Et pourquoi, s'il vous plaît ? parce qu'on a adopté un principe économique détestable, que l'on craint un échec parlementaire qui compromettrait la position ministérielle devant le pays, au moment où les électeurs vont être appelés à nommer une autre chambre. Ainsi, dans un intérêt particulier, on compromet le sort de l'industrie indigène, le sort des colonies. Il est donc évident que ces hommes-là gouvernent pour eux et non pour la nation ; qu'ils mentent à ce principe que les peuples ne sont pas faits pour les gouvernants, mais les gouvernants pour les peuples. Le bien qui doit résulter d'une discussion, d'une loi, ne les touche qu'autant que leur position personnelle, particulière, est à l'abri de toute atteinte. Il y a quelques jours ils reculaient devant la discussion de la loi sur les bestiaux, aujourd'hui ils reculent devant la discussion de la loi sur les sucres ; ils reculeront demain devant la discussion de la loi sur les chemins de fer ; ils sont destinés à reculer, à garder le silence sur tout ce qui peut engager des intérêts sérieux.

Paris, le 22 mars 1842.

Le ministère est fortement ébranlé. Il a besoin de tous les efforts de ses feuilles pour conjurer l'orage. D'abord l'ébranlement avait eu sa cause principale au sein même du cabinet. M. Cunin-Gridaine s'était déclaré offensé par la décision du cabinet, et avait dit à ses collègues qu'il lui était désormais impossible de garder le portefeuille du commerce. Depuis on l'a calmé, et il a consenti à rester ministre provisoirement. On lui a dit que se démettre de ses fonctions en présence de l'émeute causée par l'ajournement de la loi des sucres à Bordeaux, au Havre, à Nantes, c'était donner raison à cette violente insurrection des intérêts et affaiblir le gouvernement. M. Cunin-Gridaine s'est sacrifié. Ses amis affirment que c'est tout-à-fait malgré lui qu'il reste aux affaires. Nous le croyons aussi, et nous laissons à penser ce que doit être un cabinet livré à de pareils tirailllements.

La situation est difficile. Bordeaux, le Havre et Nantes sont dans la plus vive irritation. On menace dans ces villes le gouvernement d'envoyer à la chambre des députés de l'opposition ; la libre nationale, qui était restée calme au moment du bombardement de Beyrouth, vibre aujourd'hui que les intérêts matériels sont en jeu.

Nous savons bien que ces intérêts eux-mêmes sont liés à la prospérité de la France ; mais ils sont attachés aussi d'une façon indissoluble à la solution honorable de nos affaires politiques. Voilà douze ans qu'on le répète et qu'on le prouve à satiété ; mais les cités qui sont le plus intéressées à ce que la France soit forte et vigoureuse, à ce que ses débouchés se multiplient, tremblent constamment devant les fantômes évoqués par le pouvoir. Avec ce grand mot d'anarchie, devant les électeurs timides, on a fait en France une opinion factice qui n'a servi que l'étranger et quelques ambitions. On a séparé la nation en deux parties. La première regarde faire et attend que ces longues et coûteuses expériences aient porté leurs fruits ; la seconde ne songe qu'à exploiter la situation, et qu'à tirer de notre indifférence politique tout ce

qu'elle pourra. Mais les citoyens qui ne voient dans les questions que ce qui concerne leurs intérêts personnels devaient devenir les ennemis les plus ardents du pouvoir, dès que celui-ci ne les satisfait plus.

Le Journal des Débats cherche aujourd'hui à les rallier autour de la bannière du ministère. La paix interviendra peut-être, mais la guerre renaîtra. Les éléments de discorde sont nombreux ; c'est le Journal des Débats lui-même qui les énumère :

Il n'y a pas en France, dit-il, que la question des sucres ! Il y a celle des boissons, il y a celle des bestiaux, celle des fers, celle du lin ; il y en a mille de ce genre ! Les députés des départements vinicoles viendront-ils aussi dire au ministère : Réduisez les droits sur les boissons, faites un traité avec l'Angleterre qui favorise le débit de nos vins, ou nous ne connaissons plus ni charte, ni lois, ni monarchie ; nous ne distinguons plus entre le parti conservateur et l'opposition, nous renversons tout !... Les départements de l'est exigeront-ils, sous les mêmes menaces, l'entrée des bestiaux étrangers ? Et les départements à herbages, pour faire la balance, donneront-ils à leurs députés le droit de voter contre tout ministère qui réduirait d'un centime les droits de cette entrée ?

Vous avez dit au pays que le bien-être matériel n'était pas inhérent aux grandes questions politiques, et que, sans tenir un rang élevé vis-à-vis de l'étranger, on pouvait être heureux à l'intérieur. Le pays vous a pris au mot ; il a cru à la lettre même de vos paroles, et il a compté sur une satisfaction pleine et entière de ses vœux matériels. Vous le trompez, vous ne lui donnez ni honneur ni gloire au dehors, ni prospérité à l'intérieur, et vous vous prétendez forts et habiles ; il est dans son droit en vous blâmant, et si M. Guizot vient demain dire à la chambre que c'est dans l'intérêt même des ports de mer que le ministère n'a pas présenté la loi des sucres, ce sera tout simplement une confirmation de sa faiblesse.

(Correspondance particulière du Censeur.)

L'ordre donné par M. Guizot d'éloigner de la frontière les réfugiés espagnols a été dicté par lord Cowley, ambassadeur anglais à Paris. A cette mesure on joindra très-prochainement la mise en liberté de don Carlos. Les négociations entamées à ce sujet il y a quelques mois, suspendues pendant quelque temps et reprises depuis trois semaines, touchent à leur fin, et, bien qu'elles soient conduites par des agents du cabinet du 29 octobre, c'est encore par l'intervention de l'Angleterre qu'elles ont lieu et au profit de l'influence anglaise qu'elles se termineront.

Vers le milieu de février dernier, M. de Capriola, ambassadeur de Naples, M. de Brignoles, ambassadeur de Sardaigne, et M. de Thum, chargé d'affaires d'Autriche, adressèrent, au nom de leurs cours respectives, une nouvelle demande à M. Guizot pour l'élargissement de don Carlos. Les deux premiers parlaient au nom d'intérêts de famille ; M. de Thum se présentait comme l'organe des intérêts de la royauté catholique. M. Guizot, irrité plus que jamais contre Espartero à cause de l'affaire toute récente des lettres de créance, et poussé par les christinos à se déclarer et à prendre un parti décisif, accueillit favorablement cette demande, espérant trouver en don Carlos un appui pour sa politique. C'est alors que fut envoyé à Bourges M. de Tinan, aide-de-camp du maréchal Soult, avec mission de proposer au prétendant sa mise en liberté moyennant son consentement au mariage du prince des Asturies avec la reine Isabelle et à celui de son fils puîné avec la princesse Louise. Cette proposition ayant été repoussée, l'agent de M. Guizot reçut l'ordre d'en faire une autre dans laquelle apparaissait le duc d'Aumale comme époux de la princesse Louise, Mlle Clémentine comme épouse du second fils de don Carlos, et le prince des Asturies comme époux d'Isabelle avec le titre de roi d'Espagne. Cette proposition ne fut pas mieux accueillie. Don Carlos ne voulut point entendre parler d'abdication. Il demanda

FEUILLETON DU CENSEUR.

ROSE ET BLANCHE. (1)

(Suite.)

La petite Rose Werner, sa voisine, était une fort jolie fille. Ses cheveux étaient abondants et blancs comme ceux de tous les enfants de la Bruche, mais ses yeux étaient noirs, phénomène fort rare dans ces contrées, et qui constituait à M^{lle} Rose une beauté originale et piquante dont toutes les Jungfrau du lieu étaient tacitement envieuses. Tous les soirs, Rose et Wilhelm venaient s'asseoir avec leurs parents sur le seuil de leurs maisons contigües. Les deux enfants avaient joué ensemble, ensemble ils avaient grandi, et jamais un nuage n'avait altéré l'union fraternelle qui s'était établie entre eux. Ils se voyaient donc à toutes les veillées, se rapprochaient pour causer et rire, et jamais ces causeries innocentes n'avaient préoccupé les journées de Wilhelm ni tourmenté ses nuits.

Mais tout-à-coup Rose cessa d'assister aux réunions du soir. Sa mère qui se faisait vieille et infirme se déplaçait difficilement, et Wilhelm ne put plus aller à la maison à la chute du jour, et ne rentrait qu'à l'heure du couvre-feu. Sa mère la supposait-elle rentrer de la veillée, ou l'affaiblissement de ses facultés lui faisait-il fermer les yeux sur les escapades de la jeune fille ? C'est ce que je ne saurais décider. Ce que je sais pertinemment, c'est que les mystérieuses absences de Rose avaient été remarquées par quelques voisins et commentées d'une façon outrageante pour sa vertu. Ce qui contribua à donner de la consistance à ces suppositions, ce fut l'apparition, dans la Krutnau, d'un bel étudiant pincé, frisé et coquet. Cette apparition coïncidait de date avec l'époque où avaient commencé les absences de la jeune fille. Une fois l'éveil donné à la malveillance publique, on ne s'en tint plus aux suppositions et aux commentaires. On surveilla Rose, on épia ses démarches.

(1) Voir le Censeur des 23-24 mars.

On remarqua d'abord que sa toilette devenait de plus en plus recherchée, et qu'elle se livrait à un luxe de rubans et d'ornements accessoires inusité dans le pays ; puis on crut lire de l'altération dans ses traits et de l'indécision dans ses allures ; puis, un beau jour, les mères défendirent à leurs filles de voir M^{lle} Rose et de lui parler.

Wilhelm seul était resté étranger à tous ces commérages et à la guerre clandestine qu'on avait déclarée à la pauvre fille. Depuis l'éveil de son cœur et la disparition de Rose aux réunions du soir, Wilhelm avait renoncé à toute distraction, à toute participation aux plaisirs de ses camarades. Il s'était isolé dans son amour, et il ne puisait que dans son amour ses joies et ses distractions. Lorsque par hasard le nom de Rose était prononcé devant lui, un instinct de pudeur particulier aux jeunes filles qui aiment pour la première fois s'éveillait dans son cœur, et il saisissait un prétexte pour s'enfuir et ne pas laisser lire sur son visage le secret de son amour.

Cependant les forces de la mère Werner étaient revenues et elle reparut un soir avec sa fille sur le seuil de sa maison. Rose paraissait souffrante et embarrassée. A son apparition, toutes les jeunes filles réunies en groupe s'étaient débarrassées et étaient allées s'asseoir à côté de leurs mères. Rose s'aperçut de cette manœuvre hostile et un éclair s'alluma dans ses yeux. Mais ce ne fut qu'un éclair. Sa physionomie reprit bientôt son expression mélancolique et résignée. Elle alla aussi s'asseoir auprès de sa mère et se mit silencieusement à l'ouvrage.

Wilhelm et Rose continuèrent à se revoir tous les jours. Wilhelm était heureux, et il ne demandait d'autre bonheur au ciel que de s'asseoir auprès de sa blonde amie, d'aspirer le parfum de sa soyeuse chevelure, de se mirer dans ses beaux yeux noirs. La jeune fille, avec cette merveilleuse perspicacité qui caractérise les personnes de son sexe même les plus naïves, s'était aperçue des sentiments qu'elle inspirait à Wilhelm et elle en paraissait ravie. Cependant les jours s'écoulaient, et jamais un mot de Wilhelm n'avait pu être interprété par Rose comme un aveu. La jolie fille avait fréquemment des accès de dépit qu'elle déguisait avec peine.

L'hiver approchait. Le soleil, en s'éloignant, perdait ces ardents reflets qui font étinceler comme des pierres précieuses les gouttelettes de rosée posées sur les herbes, et les pampres de la vigne s'empourpraient de cette chaude teinte d'amarante, sa dernière nuance de l'année. Les soirées se faisaient courtes et les menagères de la Krutnau ne se réunissaient plus que rarement le soir sur le seuil de leurs portes. Wilhelm voyait avec terreur approcher le moment où il n'aurait plus de prétexte plausible pour voir sa bien-aimée. Il continuait cependant à garder avec elle le silence le plus absolu sur ses sentiments. Les impatiences de Rose devenaient de plus en plus fréquentes, et un oeil attentif eût pu remarquer que

son aiguille distraite s'éloignait fréquemment de la route tracée par le dessin, pour s'égarer à l'aventure dans les océans de la mousseline.

Un soir que le ciel était pur, l'air doux à respirer, on s'était encore réuni pour travailler en compagnie. Tout faisait présager que cette soirée était la dernière de l'année, car dans cette saison le soleil ne revêt sa belle robe éclatante de juin que pour faire ses adieux aux contrées qu'il déserte et laisser dans les cœurs un espoir et un regret. Rose et Wilhelm étaient comme d'habitude assis l'un à côté de l'autre. Wilhelm était triste et Rose en proie à une agitation qui lui donnait par moment des tressaillements nerveux. Tout-à-coup elle redressa la tête, et regardant le jeune homme en face :

— Wilhelm, lui dit-elle, m'aimez-vous ?

Wilhelm eut un peu stupéfait à ces mots. Il n'avait pas encore supposé que son affection pour Rose pût être mise en question par elle.

— Je vous aime de toutes les forces de mon âme, répondit-il en posant sa main sur son cœur.

— Mais, ajouta la jeune fille, m'aimez-vous d'amour ?

Wilhelm éprouva à ce mot comme une commotion électrique. Il pencha la tête et se mit à réfléchir en murmurant tout bas ce mot d'amour que lui renvoyait doucement un écho de son âme. Il resta quelque temps rêveur, puis son cœur sembla briser les langes qui l'enveloppaient et s'épanouir radieux, comme le ciel s'épanouit resplendissant de clartés lorsque le vent a balayé les nuages qui ternissaient l'azur de son dôme. Sa poitrine se gonfla et ses yeux se remplirent de larmes. Il ne comprenait pas encore parfaitement ce que c'était que l'amour ; mais une voix mystérieuse lui soufflait à l'oreille que c'était chose bonne et douce, et il se laissait aller à le croire.

— Oui, Rose, dit-il enfin en relevant la tête, je vous aime d'amour.

— Voulez-vous devenir mon mari ? reprit Rose en rougissant et en baissant les yeux.

Wilhelm comprit alors tout-à-fait.

— Oui, dit-il, je le veux !

— Eh bien ! demain parlez-en à votre père ; demandez-lui son consentement.

— Je lui en parlerai ce soir, dit Wilhelm dont Rose avait pris la main, et qui avait senti à ce contact une sensation de bien-être inouïe glisser dans ses veines.

En ce moment, une considération de quelque gravité vint l'arrêter dans son récit. Je crains qu'en vous racontant trop littéralement les choses, ignorants que vous êtes des mœurs de la contrée où se déroule ce drame, vous n'alliez vous faire de mon héros une idée grotesque, en façonner dans votre imagination un personnage ridicule, se laissant niaiser,

sa mise en liberté préalable avant d'entrer dans aucune espèce d'arrangement. Il consentit, en dernier lieu, pour toute satisfaction, à déclarer sur l'honneur qu'une fois sorti de Bourges, il ne tenterait pas d'entrer de force en Espagne et ne prêterait aucun appui à des menées qui viseraient à ce but. Jusque-là l'ambassadeur anglais suivit de loin cette intrigue; mais, dès qu'il fut instruit de la dernière déclaration du prétendant, il intervint à son tour, et, se joignant aux trois ambassadeurs, il demanda un élargissement pur et simple du prisonnier royal. M. Guizot se récria, dit-on, assez haut; mais il paraît que certaines révélations avancées par lord Cowley au sujet des menées des christinos lui firent bientôt baisser le ton.

Don Carlos, mis en liberté, se rendra à Salzbourg où il continuera à recevoir la pension que lui font des cours amies.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Suite de la séance du 17 mars 1842.

Présidence de M. Terme, maire.

Suite de la discussion sur la question des chemins de fer. — Continuation des débats à la séance prochaine.

L'ORDE DU JOUR appelle la continuation de la discussion sur la question des chemins de fer.

M. LE MAIRE: Selon le désir exprimé par le conseil, la commission a entendu hier soir contradictoirement MM. les délégués des villes d'Arles et d'Avignon. La séance, commencée à sept heures, s'est prolongée jusqu'à dix heures et demie. La commission s'est séparée sans avoir discuté ni délibéré sur les propositions qu'elle venait d'entendre.

La commission avait été chargée aussi par le conseil d'examiner l'amendement présenté par M. C. Martin; la séance ayant été entièrement occupée par l'audition de MM. les délégués, la commission n'a pu remplir cette seconde mission. Cet amendement sera donc discuté en conseil, s'il y a lieu. La parole est à M. Guérre.

M. GUÉRRE: Jusqu'ici on a seulement discuté sur la question de savoir si on demanderait ou non un chemin de fer continu de Paris à Marseille; mais cette question n'est pas la seule importante parmi celles qui se rattachent à l'affaire dont le conseil s'occupe. D'autres questions non moins graves doivent être discutées simultanément. Ainsi, il faut s'occuper de la nécessité de rendre plus facile et plus sûre la navigation sur la Saône et sur le Rhône; il faut signaler aussi l'indispensable besoin de faire passer par Arles le chemin de Marseille au Rhône. Ces deux questions sont essentiellement lyonnaises, elles méritent une attention toute spéciale.

M. Guérre développe les opinions qu'il vient d'exprimer; il termine en déclarant qu'il propose dès ce moment:

1° D'ajourner toute décision sur le système d'un chemin de fer continu de Marseille au Havre, et d'attendre, pour se prononcer sur cette question grave, qu'elle ait été éclairée par des études nouvelles plus précises et plus approfondies;

2° D'émettre un vœu pour que le gouvernement s'occupe au plus tôt d'améliorer la navigation sur le Rhône;

3° D'exprimer le désir que le chemin de fer qui doit unir Marseille au Rhône passe par Arles.

M. MERMET: Le conseil municipal doit se renfermer dans les limites que ses attributions lui imposent. Il doit s'occuper exclusivement des intérêts de la ville de Lyon.

Il suffit d'examiner l'admirable position de notre ville pour comprendre ses intérêts. Le Rhône et la Saône sont un puissant élément de richesse et de prospérité pour la ville de Lyon, il faut s'appliquer à conserver l'exploitation de ces avantages exceptionnels.

Après avoir développé et motivé son opinion, M. Mermet la résume en disant qu'il pense convenable de déclarer qu'il importe:

1° De lier Marseille avec le Rhône par un chemin de fer;

2° De construire le plus tôt possible un chemin de fer continu de Paris à Lyon;

3° D'améliorer la navigation sur le Rhône.

Quant au système d'une ligne continue de chemins de fer du Havre à Marseille, il faut s'en rapporter à la sagesse et à la sollicitude du gouvernement qui doit savoir ce qu'il a à faire.

M. DE VAUXONNE présente quelques observations sur l'ordre à suivre pour la discussion; cet ordre est naturellement indiqué par le projet de délibération que la commission a présenté.

La proposition de M. Guérre, pour que le conseil demande la prompte amélioration de la navigation sur le Rhône, sera sans doute acceptée sans opposition. M. de Vauxonne déclare qu'en ce qui le concerne, il y adhère complètement, et il propose d'insérer dans la délibération l'expression de ce vœu dans la forme suivante:

« Il est d'une indispensable nécessité d'exécuter au plus tôt, dans les voies navigables, tous les travaux qui, en faisant disparaître les causes de retard et d'interruption de nature à être saramontées, présenteront au commerce de transit les conditions les plus favorables. »

MM. C. Martin, de Vauxonne et Guérre prennent successivement la parole.

M. LE MAIRE: J'adhère volontiers à l'amendement présenté par M. de Vauxonne, car, en toute hypothèse, je crois important d'améliorer nos voies fluviales.

Quant à la question du chemin de fer continu, je persiste dans l'opinion

que j'ai déjà exprimée au conseil: je pense qu'il conviendrait de s'abstenir d'émettre aucun vœu sur cette question délicate. La construction d'un chemin de fer continu coûtera des sommes énormes, et il est à craindre que de long-temps nous ne soyons avantagés de ces voies de circulation. Si nous nous prononçons cependant pour obtenir un chemin de fer continu, nous fournirons aux partisans du tracé par la vallée de la Loire une arme contre le tracé par la vallée de la Saône.

Peut-être plus tard conviendra-t-il de demander un chemin de fer continu; mais pour le moment il est prudent de s'abstenir.

M. GUÉRRE adhère à la proposition de M. le maire.

M. CHINARD combat cette proposition.

MM. Pons, de Vauxonne, C. Martin, Guérre et M. le maire prennent successivement la parole.

M. BARRILLON: Au point où est arrivée la discussion, deux systèmes principaux sont opposés aux conclusions que votre commission m'a donné la mission de défendre. L'un propose de garder le silence sur la question de la continuité d'un chemin de fer de Marseille au Havre; l'autre propose de demander que cette grande ligne de circulation soit composée d'une succession de chemins de fer et de voies navigables, et de solliciter auprès du gouvernement pour que la navigation sur nos fleuves soit promptement améliorée.

La proposition de garder le silence aurait pu être adoptée sans de bien graves inconvénients au moment où, pour la première fois, la question des chemins de fer a été soulevée devant vous; mais aujourd'hui que cette question a été l'objet d'un examen attentif et approfondi, et en présence des conclusions de votre commission, un vote qui prononcerait l'adoption de ce système de silence serait certainement considéré comme une désapprobation implicite de ces conclusions, c'est-à-dire comme le rejet du système d'un chemin de fer continu. Il faut donc écarter cette proposition, puisque son adoption pourrait donner lieu à la fâcheuse interprétation qui vient d'être indiquée. La question qu'il s'agit de décider a été mûrement examinée, longuement discutée; il est de la dignité du conseil de la résoudre. Je n'insisterai donc pas davantage pour combattre ce système; je crois devoir déclarer qu'en ma qualité de rapporteur, je le repousse.

Le système d'une ligne de circulation mi-partie de chemins de fer et de voies navigables me semble aussi devoir être repoussé par le conseil. Toutefois, avant de démontrer les inconvénients de ce système, je dois déclarer au nom de la commission et en mon nom personnel que jamais les conclusions du rapport n'ont eu l'intention de proposer la suppression ou le délaissement de l'utilisation de nos beaux fleuves. Je reconnais que cette utilisation doit être conservée concurremment avec l'exploitation d'un chemin de fer continu. Je suis tellement persuadé que la commission partage unanimement cette pensée que je m'empresse d'adhérer à l'amendement proposé par M. de Vauxonne pour demander que tous les travaux nécessaires soient faits afin que la navigation sur nos fleuves soit, autant que possible, rendue plus facile et plus sûre.

Ce point bien établi, j'aborde la réfutation du système que je dois combattre.

Pour décider l'adoption de ce système, on a dit que la vitesse importait moins que l'économie, on a cherché à prouver que le système mixte donnerait plus d'économie que le système absolu, on a soutenu enfin que son utilisation permettrait à la France de conserver le commerce de transit. Il est facile de démontrer que ces assertions sont mal fondées.

Il faut d'abord remarquer que la vitesse importe autant que le bas prix pour les transports. Si le bas prix est une économie d'argent, la vitesse est une économie de temps, et le temps vaut de l'or. Comme les faits sont plus expressifs que les raisonnements, voici une citation qui donnera la mesure des avantages que présentent l'économie de temps et l'économie d'argent produites par l'emploi des chemins de fer. On lisait dernièrement le passage suivant dans un journal:

« Ce que la Belgique a déjà gagné à l'établissement de son chemin de fer est incalculable. Et ici nous ne parlons pas seulement de l'impulsion imprimée à toutes les industries métallurgiques, de la plus-value apportée aux terres, de l'accroissement du prix de la main-d'œuvre, de l'amélioration des produits des recettes municipales des villes, de l'élévation du tonnage des ports auxquels le chemin de fer aboutit, mais d'un bénéfice direct, appréciable en chiffres: l'économie de temps et d'argent obtenue sur les transports d'hommes et de choses effectués chaque année.

» En se reportant à l'année 1840, par exemple, si l'on observe que le chemin de fer, comparé aux voitures de terre, donne aux personnes une économie de trois cinquièmes sur le temps et de deux tiers sur l'argent, et aux marchandises une économie d'un tiers sur le prix du transport, si l'on estime d'ailleurs à 2 fr. 25 c. la valeur moyenne de la journée de dix heures, on arrive à ce résultat que le chemin de fer a économisé aux voyageurs et aux producteurs une somme de 10,937,300 fr. ainsi divisée:

» Economie d'argent sur les personnes.	8,093,900 fr.
» Economie de temps sur les personnes.	2,199,400
» Economie d'argent sur les marchandises.	644,000

» Total, en une année. 10,937,300 fr.

» Chiffre qui, rapporté à la population des provinces traversées par les chemins de fer, donne une moyenne de 3 fr. 64 c. par habitant.

Ces calculs prouvent l'importance des avantages que produit la vitesse; ils complètent la démonstration de l'utilité que, même à prix égal, la vitesse des transports offre au commerce. Mais cette égalité de prix est loin d'exister entre l'emploi du système mixte et celui du système d'un chemin de fer continu. Ce dernier mode présente une économie considérable, comparativement avec l'emploi des voies navigables.

(La fin à un prochain numéro.)

Paris, le 22 mars 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui à une heure pour délibérer sur la question des sucres. A l'heure où nous écrivons (4 heures), le résultat de ses délibérations n'est pas encore connu. A la chambre d'où nous sortons, il y avait cet après-midi près de deux cent vingt députés réunis qui attendaient avec plus de curiosité que d'anxiété des nouvelles de ce qui sera résolu dans le conseil. On pense que pour prévenir les interpellations qui sont annoncées comme devant être adressées demain au ministère par M. Wustemberg et qui pourraient donner lieu à quelques attaques de centre gauche, ce que M. Guizot redoute plus encore que les menées des ports de mer, M. Cunin-Gridaine sera autorisé à présenter à la chambre un règlement d'administration publique applicable à la fabrication du sucre indigène dans l'intervalle des sessions, règlement qui, d'après la loi constitutive sur le sucre indigène, doit être converti en loi dans la session qui suit son application. Cela ne devant pas toutefois donner satisfaction aux vives et impérieuses réclamations des ports de mer, le projet de loi contiendrait un article supplémentaire par lequel on annoncerait que la question entre le sucre indigène et le sucre colonial serait définitivement réglée dans un an. De la sorte, on ne donnerait pas un démenti au *Messenger* et au *Moniteur* qui tous deux ont annoncé officiellement que le projet de loi sur la question des sucres ne serait pas présentée cette année, et on espérerait, par un engagement légal, fermer la bouche aux ports de mer, ou tout au moins affaiblir et calmer un peu leur irritation. Voilà ce que l'on annonçait cet après-midi à la chambre, où les journaux de Bordeaux, de Nantes et du Havre étaient fort recherchés.

M. D. Johnston, maire de Bordeaux, en ce moment à Paris, a remis depuis plusieurs jours déjà sa démission entre les mains de M. le ministre de l'intérieur. Cette résolution n'a pas peu contribué à augmenter les perplexités de M. Duchâtel qui serait, dit-on, très-embarrassé en ce moment de trouver à Bordeaux un seul homme qui fût en position d'être nommé maire ou qui consentît à le devenir.

Une autre considération paraît avoir également fait une vive impression sur l'esprit du cabinet. La plupart des députés ministériels qui représentent les ports de mer lui ont déclaré que, si satisfaction pleine et entière n'était pas donnée à leurs commettants, leur réélection était plus que compromise, et qu'on les remplacerait certainement par des hommes hostiles au gouvernement. C'est là un argument qui a dû être d'un grand poids auprès de M. Guizot qui, jusqu'à présent, a examiné la question plutôt sous son côté politique que sous son côté économique.

— Des lettres de Bordeaux annoncent que par suite de l'ajournement du projet de loi sur les sucres l'exaspération est extrême dans cette ville, et que de cette agitation des esprits il résulte qu'il n'y a qu'un pas.

— Plusieurs journaux ministériels des départements se sont adressés à M. le ministre de l'intérieur pour obtenir de lui les moyens de baisser le prix de leur abonnement et le tarif de leurs annonces. C'est pour eux, disent-ils, la seule manière de faire une concurrence sérieuse aux journaux de l'opposition. On assure que M. Duchâtel a fait droit à ces observations et que des suppléments de subvention ont été accordés aux feuilles qui en avaient fait la demande. Au moyen de ces suppléments dont on aurait bien pu se dispenser, le produit des annonces judiciaires garanti partout à la presse bien pensante ayant suffisamment amélioré la position des feuilles de préfectures, plusieurs de ces feuilles baissent en ce moment leur prix d'abonnement et offrent de recevoir et de publier les annonces à des prix à peu près nuls. D'autres promettent à leurs abonnés des améliorations très-grandes dans la partie littéraire de leur publication. Par ce moyen, on espère détacher des journaux de l'opposition les abonnés qui les soutiennent.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 MARS.

La rente paraissait assez ferme avant l'ouverture de la bourse. Quelques affaires ont été faites à 80 67 1/2; mais le premier cours au parquet n'a été noté qu'à 80 65.

Pendant quelques instants le mouvement a été douteux, mais il a fini par se prononcer dans le sens de la baisse. La rente est tombée avec une extrême lenteur, mais aussi sans réaction, jusqu'à 80 53, et elle a fermé au parquet à ce prix.

Après la clôture, elle est restée à 80 67 1/2.

Aucune nouvelle. Il n'y avait pas aujourd'hui de fonds anglais.

Cinq 0/0, 117 40. — Quatre et demi 0/0, 000 00. — Quatre 0/0, 101 50. — Trois 0/0, 80 53. — Banque, 3562 50. — Obligations de Paris, 1200 00.

ment aller aux artifices d'une petite rusée qui exploite sa simplicité dans l'intérêt de sa gloire et de son avenir. Il est de mon devoir de vous désabuser à ce sujet, messieurs. Wilhelm était un brave jeune homme, ignorant de son cœur, d'une âme naïve, de mœurs pures, mais d'une intelligence fort raisonnable et supérieure en certains points à celle de quelques Ionstics de notre connaissance qui font des calembours et improvisent des couplets de circonstance. Il était pur et chaste de corps et d'âme, voilà tout. Il était de son pays. Rose retira enfin sa main de celle de Wilhelm.

— A demain, dit celui-ci en la voyant se lever.

Mais en ce moment une pâleur subite s'étendit sur le visage de la jeune fille; ses yeux se voilèrent, et elle porta vivement la main à sa poitrine. Sa mère, qui, depuis quelques instants, avait les yeux fixés sur elle, se leva brusquement, vint prendre son bras et l'entraîna dans la maison.

En s'éloignant, Rose glissa encore ces mots à l'oreille de son amant:

— Parlez à votre père sans retard.

En voyant la mère et la fille disparaître, le groupe des travailleuses s'était resserré, et une conversation très-animée s'était établie. Wilhelm allait s'approcher, lorsqu'il aperçut son père qui rentrait de la brasserie où il avait l'habitude d'aller passer deux ou trois heures tous les soirs. Il alla à sa rencontre, glissa son bras sous le sien et entra avec lui dans la maison.

Lorsqu'ils furent arrivés à la cuisine qui était à la fois leur salon et leur salle à manger, le vieillard s'assit près de la fenêtre, remplit sa pipe et l'alluma. Wilhelm s'était résolument placé en face de lui, et avait mis à profit le temps nécessaire à ce mouvement pour se donner de l'aisance et de l'aplomb.

— Mon père, lui dit-il enfin d'une voix un peu émue, j'ai à vous parler.

— Parle, répondit laconiquement le vieillard.

— Mon père, reprit Wilhelm, je suis amoureux.

— Oh! oh! fit l'autre.

Et il se mit à considérer son fils avec attention. Une pause de quelques instants.

— Eh bien? ajouta-t-il ensuite.

— Eh bien! mon père, avec votre permission, je voudrais me marier.

Une expression particulière, qui n'avait rien d'effrayant, se dessina sur la vieille figure du potier.

— Tu es un peu jeune, mon garçon, dit-il à son fils avec bonté; non que je sois de l'avis de certaines gens qui pensent qu'il ne faut apporter dans le mariage qu'un esprit refroidi par les ans et un corps avarié par le désordre, mais parce que je crains que tu n'aies pas mis assez de jugement dans le choix de la femme que tu veux appeler à toi. Si cependant cette femme te convient, si tu peux sans rougir lui donner ton nom, je consens à ce que tu l'épouses.

— Ah! mon père, s'écria Wilhelm dans sa joie, cette femme, c'est un ange; c'est Rose!

— Rose Werner? s'écria le vieillard en se levant brusquement et en fronçant le sourcil.

— Oui, mon père, balbutia le jeune homme déconcerté, Rose Werner, notre voisine.

Le vieux Grüner se rassit lentement et déposa sa pipe sur la table. Deux rides de fâcheux préjugés étaient venues sillonner son front. Il tomba dans une profonde réflexion. Enfin il leva la tête, et voyant son fils qui était toujours devant lui les mains jointes et frémissant d'impatience:

— Wilhelm, mon fils, lui dit-il avec douceur, tu as mal placé tes affections. Rose Werner ne peut pas devenir ta femme.

— Et pourquoi donc, pourquoi donc, mon père? dit le jeune homme en refoulant dans son gosier sa voix qui eût voulu s'en échapper avec explosion; pourquoi donc?

— Ecoute-moi, mon fils, répondit le vieillard d'une voix grave et pleine d'émotion. Tu sais que je t'aime, tu sais que je ne reculerais devant aucun sacrifice pour t'assurer un avenir heureux. Je me fais vieux, Wilhelm, et dans peu de temps tu resteras seul au monde, car je sens que mes forces s'en vont et que mon sang se refroidit. C'est cette considération qui m'a fait envisager avec indulgence, avec joie même, la possibilité que tu m'aies fait entrevoir d'un établissement convenable pour toi. Je serais heureux, avant de mourir, de te savoir une aimable et douce compagne qui te donne des enfants que tu puisses élever dans l'amour du bien et dans la crainte de Dieu. Mais, je te le répète, mon fils, Rose n'est pas la femme qui pourra jamais réaliser ces espérances.

— Mais pourquoi donc? mon père, demanda encore le jeune homme.

— Parce que des bruits outrageux se sont élevés sur le compte de cette jeune fille. Ne frétille pas comme ça, mon garçon; ces bruits ne sont pas mensongers, et si ton amour ne t'avait pas mis un bandeau sur les yeux, tu aurais pu faire toi-même des remarques qui t'auraient éclairé. Rose n'est ni pieuse, ni réservée, ni laborieuse; elle est coquette, elle rit avec tous les jeunes garçons et elle a des distractions continuelles aux offices.

On l'a surprise plus d'une fois, le soir, se promenant le long du canal au bras d'un bel étudiant qui a disparu depuis quelques jours. Depuis quelques jours aussi on a remarqué que la santé de Rose se détériore, et qu'elle était prise fréquemment de spasmes et d'autres affections étranges aux jeunes filles. Enfin, en procédant toujours par induction, en rapprochant les indices, on a fini par se convaincre que Rose est coupable, que Rose porte dans son sein le châtiment de son inconduite.

— Oh! c'est affreux! c'est affreux! s'écria Wilhelm en serrant convulsivement les poings. Ce n'est pas possible! Mon père, on vous a abusé, Rose est pure, Rose m'aime!

— Elle t'aime, pauvre fou! Elle te l'a dit et tu le crois, comme si l'aveu de cet amour n'était pas précisément l'aveu de sa faute! Mais ne vois-tu pas, malheureux, que les hypocrites protestations de Rose ont un

but intéressé, qu'elle tire parti de ta sottise crédule, qu'elle...

— Oh! assez! assez! cria le jeune homme en tombant accablé sur une chaise. Ah! j'en mourrai!

— Tu n'en mourras pas du tout, lui dit son père en s'approchant et en lui prenant la main. Cet amour s'effacera dans ton cœur, lorsque tu reconnaîtras que Rose était indigne de te l'inspirer. Pour te guérir, il ne te faut que la certitude de sa culpabilité; eh bien! je vais te la donner, cette certitude... Va trouver demain M^{lle} Rose; dis-lui que j'ai consenti à votre union, mais que j'ai mis pour condition irrévocable à mon acquiescement que le mariage ne se ferait que dans cinq mois. Sa réponse te dira nettement lequel de nous deux a été abusé.

A ces mots, le vieillard se retira, laissant son fils plongé dans la perplexité la plus poignante.

Le lendemain, Rose ne parut à la veillée qu'au moment où l'on allait se séparer. Wilhelm, qui se mourait d'impatience, s'approcha d'elle, prit son bras qu'il plaça sous le sien et l'entraîna sur le bord de l'eau. Bientôt tous deux disparurent dans l'obscurité.

— Rose, dit alors le jeune homme à sa compagne, mon père consent à notre union.

La jeune fille, à ces mots, respira longuement; ses yeux jusqu'alors voilés brillèrent comme des étoiles, et une teinte rosée vint remplacer la pâleur de ses joues.

— Oui, continua Wilhelm qui l'observait, mon père consent à notre union; mais il a mis à cette faveur une condition.

— Et laquelle? demanda la jeune fille d'une voix qui trahissait quelque inquiétude.

— Il ne veut pas que le mariage soit célébré avant cinq mois.

Tout en causant, les deux jeunes gens avaient continué à marcher le long du canal, et ils s'étaient insensiblement éloignés de leurs habitations. Ils se trouvaient en ce moment dans un lieu désert. A leur droite courrait un ouvrage de fortification qui brisait en zig-zag ses talus verdoyants à leur gauche, le sombre et pâle fantôme de l'hôpital militaire dressait au milieu de ses fossés fangeux sa morne carcasse éclairée par les rayons de la lune qui se levait.

En prononçant ses dernières paroles, Wilhelm avait senti la jeune fille tressaillir violemment à son bras, et il avait attaché sur son front ses yeux ardents. Il la vit pâle comme une morte et les lèvres convulsivement serrées; alors les paroles de son père lui revinrent à l'esprit, et le doute commença à se glisser dans son cœur. Cependant la pâleur de Rose s'était promptement effacée; ses yeux et sa poitrine se gonflèrent; sa respiration devint de plus en plus fréquente, puis elle porta tout à coup sa

deux mains à sa tête en s'écriant d'une voix pleine de sanglots:

— Malheureuse! malheureuse! je suis perdue!

(La suite à un prochain numéro.)

Naples, 106 50. — Dette active d'Espagne, 25 1/2. — Etats-Romains, 108 1/3. — Cinq 0/0 belge, 103 1/2. — Trois 0/0 belge, 90 00. — Banque belge, 813 00. — Caisse Lafitte, 5047 50, 1020 00. — Emprunt de 1841, 00 00.

La Gazette du Midi fait les réflexions suivantes sur la décision prise par notre conseil municipal dans la question du chemin de fer de Lyon à Marseille :

Il y a dans les termes de cette délibération du conseil plus d'une contradiction. Ainsi, on déclare que la ligne la plus utile aux intérêts généraux est celle qui unira le plus intimement l'Océan à la Méditerranée, et l'on repousse la ligne la plus directe et la plus courte, la seule qui soit à l'abri des inondations, pour adopter celle qui fait un détour de 33 kilomètres, et demeure exposée aux débordements du Rhône depuis Arles jusqu'à Avignon. On déclare que le tracé doit nécessairement aller aboutir à Marseille, le plus beau, le meilleur, le plus riche de nos ports sur la Méditerranée, et on désire de fait cette ville au profit du petit et mauvais port de Cette ou tout est à créer. On exige que le tracé passe par Arles, et on porte le dernier coup à cette ville en transférant le commerce de la Méditerranée au port de Cette qui n'a aucun besoin de son intermédiaire, et lui fera perdre immédiatement jusqu'au transport des marchandises de peu de valeur qu'elle fera au besoin arriver par les canaux jusques à Beaucaire. Cette délibération serait tout simplement une absurdité, si le dernier paragraphe ne nous en révélait la pensée secrète. La majorité du conseil dit, en effet, « qu'il est d'une nécessité indispensable d'exécuter au plus tôt dans les voies de navigation tous les travaux qui, en faisant disparaître les causes de retard et d'interruption de nature à être surmontées, présenteront au commerce de transit les conditions les plus favorables. » C'est-à-dire qu'à Lyon comme à Arles, on ne croit pas au chemin de fer en-dessus d'Avignon, encore moins à celui de Lyon à Paris, et que l'on espère seulement voir joindre Marseille au Rhône, ce qui reporterait sur la voie fluviale une grande partie du roulage, et enrichirait les entreprises de bateaux à vapeur. Or, ces entreprises sont entre les mains des Lyonnais, et il leur convient de maintenir le point de départ à Arles, peut-être avec l'arrière-pensée de ne pas laisser prolonger le chemin de fer jusqu'à Avignon. Peu importe, d'ailleurs, que Marseille doive garder ou perdre le commerce de transit ; Cette, dont le seul but est d'arriver au Rhône plus vite que nous, ne s'inquiéterait guère sans doute d'achever la ligne de Beaucaire à Lyon, et elle l'a prouvé en arrêtant à Tarascon le projet primitif de M. Talabot. Ainsi, les bénéfices des bateaux à vapeur lyonnais seraient toujours les mêmes. Ils y perdraient tout au plus les prix du transport d'Arles à Beaucaire. Voilà l'explication de ce vote ; voilà comment les conseillers municipaux de Lyon se sont résolus à imposer en apparence au commerce de leur ville un surcroît de parcours de 33 kilomètres, et le danger de voir les transports arrêtés par les inondations.

On nous écrit de Campagnac (Aveyron), le 19 mars : Le recensement Humann a eu, comme on sait, le triste privilège de semer l'iniquité et le désordre sur tous les points de la France. Vers le milieu de septembre dernier, l'ordre fut gravement troublé à Millau, comme dans tant d'autres villes, au sujet de cette odieuse et inique mesure. Le peuple s'ameuta, la générale fut battue dans les rues, les recenseurs furent contraints de suspendre l'opération et de se retirer. De là un excès d'arrestations sans égal. L'instruction qui s'ensuivit divisa les accusés en deux catégories. La première, qui se composait des moins coupables, c'est-à-dire de ceux qui n'avaient joué qu'un rôle de comparses dans le mouvement, a été traduite en police correctionnelle, il y a déjà quelque temps, et les accusés qui en faisaient partie ont tous été condamnés. Quant à la seconde catégorie, elle a été renvoyée devant la cour d'assises de l'Aveyron et jugée la semaine dernière. Le ministère public a fait des efforts incroyables pour obtenir des condamnations. Tous les accusés ont été acquittés.

Le nouveau conseil municipal de Toulouse vient de donner un noble exemple qui mériterait de trouver des imitateurs. Dans sa dernière réunion, il a été décidé que les 7,000 f. qu'on votait annuellement pour subvenir aux frais des fêtes publiques seraient, cette année, consacrés exclusivement à des distributions de secours aux indigents ou aux familles pauvres de Toulouse, sauf au gouvernement à suppléer comme il l'entendrait au paiement de ce qu'on appelle des réjouissances, réjouissances dont la ville avait jusqu'à ce jour fait les frais.

M. le contre-amiral Gauthier, nommé major-général de la marine au port de Toulon, est arrivé le 21 mars dans cette ville. Cet officier-général a pris le lendemain possession de ses nouvelles fonctions.

On lit dans le Courrier français : Malgré la réserve peut-être excessive que la commission des chemins de fer s'est imposée, le secret de ses délibérations a transpiré. On sait que la minorité, qui se compose principalement de M. Dufaure et de M. Duvergier de Hauranne, aurait voulu réduire le projet à la grande ligne de Lille à Marseille dont les sections de Paris à la frontière belge et d'Avignon à Marseille auraient été immédiatement exécutées. Cette opinion, qui était peut-être la plus sage, et qui avait le mérite de ne pas distribuer les chemins de fer comme une dépouille opime aux députés ministériels, n'a point prévalu. M. Dufaure s'est réservé cependant de la produire dans son rapport. La majorité de la commission s'est prononcée pour le projet du gouvernement, mais il dépendrait encore du gouvernement de se rallier aux conclusions de la minorité dans la discussion publique, et ces conclusions seraient probablement acceptées. On croit que le rapport de M. Dufaure ne sera pas déposé avant le 10 avril.

Chronique.

LYON. La préfecture du Rhône vient de faire publier le document suivant : « Il nous a été adressé, relativement à l'exercice des droits politiques sous le rapport du domicile, des réclamations contradictoires qui nous ont fait reconnaître la nécessité de bien fixer MM. les électeurs sur la loi qui nous régit à cet égard et de leur indiquer à l'avance les formalités à remplir. » D'après la loi du 19 avril 1831 (art. 10), le domicile politique de tout Français est là où il a son domicile réel, en sorte que le changement de résidence entraîne toujours la translation du domicile politique. « La séparation de ces deux domiciles étant l'exception, il importe d'accomplir les formalités prescrites à ce sujet dans les délais voulus. » Ces délais expirent le 20 avril de chaque année. La loi veut que les six mois de déclaration aux greffes soient accomplis avant le 20 octobre. « En conséquence, nous invitons les électeurs inscrits ou non à se réunir à la résidence le domicile politique qui en aurait été précédemment séparé, de vouloir bien ne pas perdre de vue : 1° Que les deux déclarations doivent être faites au greffe du domicile auquel on veut renoncer et au greffe du domicile élu avant le 20 avril prochain (une seule déclaration suffit lorsque

la séparation ou la réunion des domiciles a lieu pour des arrondissements électoraux qui dépendent du même tribunal civil) ;

2° Qu'un électeur qui transfère son domicile politique dans un arrondissement électoral autre que celui où il a son domicile réel ne peut être inscrit que dans le canton et la commune où il paie une contribution directe, et qu'il faut que cette commune soit désignée dans la déclaration exigée par l'art. 10 de la loi du 19 avril 1831. (Arrêt de la cour de cassation du 18 février 1840 et circulaire ministérielle du 17 juillet de la même année.)

— Le traité fait par la ville pour l'ouverture de la rue de Bourbon a été approuvé par le conseil-d'état dans sa séance du 18 mars. (Communiqué.)

— Le directeur des postes informe le commerce et le public qu'en vertu des ordres de l'administration des postes, à dater du 1er avril prochain, le départ du courrier de Lyon pour Paris aura lieu tous les jours à quatre heures précises du soir.

— Les arts viennent de faire une nouvelle perte : M. Pierre Revoil, membre correspondant de l'Institut, de l'Académie des beaux-arts, chevalier de la Légion d'Honneur et ancien professeur de l'école des beaux-arts de Lyon, est mort à Paris le 19 de ce mois.

DÉPARTEMENTS.

On écrit de Tarascon : Grâce à Dieu, nous sommes à l'abri des débordements du Rhône. La chaussée de Barralier est à son terme. On y commence déjà les travaux de perréage. La brèche de Panisse est aussi comblée, et tout nous fait espérer une sécurité complète pour l'avenir. Les militaires occupés à la fermeture des brèches doivent partir incessamment ; ils ont rendu un véritable service au pays par leur concours actif et dévoué. Un de nos compatriotes, M. Baudrand, d'Arles, conducteur des travaux, s'est distingué par son habileté et son dévouement. Il a continuellement excité le zèle des travailleurs par sa présence sur les ateliers et n'a cessé un seul instant de s'occuper, avec la plus louable sollicitude, des intérêts qui lui sont confiés. M. Pascal, l'ingénieur chargé de la direction générale des ouvrages, mérite notre reconnaissance à tous. Il a compris que le premier besoin du pays était dans la célérité des ouvrages, et il s'en est occupé avec un zèle soutenu.

Les ouvrages de Boulbon sont aussi presque entièrement terminés. Le chemin de halage est achevé ; on s'occupe en ce moment de revêtir de perrés la chaussée insubmersible qui l'entoure. Tout sera fini avant un mois. (Album arlésien.)

— On nous écrit de Belley : « Le village d'Apprenin a été dimanche 20 du courant, à cinq heures du soir, le théâtre d'une lutte horrible et qui a eu les résultats les plus déplorables. »

« Le sieur Jean Roux père, propriétaire, avait vendu à un sieur Gorgin une portion de terrain dans une cour, sur le derrière de ses bâtiments. Il en avait reçu le prix et refusait de mettre l'acquéreur en possession. Gorgin fils, après l'avoir vainement réclamée, s'occupait de la débarrasser d'une partie de fagots de sarments qui s'y trouvait entreposée, lorsque surviennent Roux et Anthelme Roux, son fils, qui s'opposent violemment à la prise de possession. La lutte s'engage alors entre ces derniers et le fils Gorgin, assisté d'un nommé Buisson ; des coups assez graves sont portés à ceux-ci. Gorgin père averti s'empresse d'accourir au secours de son fils ; mais à peine est-il arrivé qu'il est renversé d'un coup de balle sur la tête par Joseph Roux, autre fils du sieur Jean Roux. La blessure était mortelle, et Gorgin père succomba le lendemain matin. »

« Gorgin fils et Buisson, quoique blessés assez grièvement, ne sont pourtant point dans un état désespéré. »

« M. le juge d'instruction, M. le procureur du roi, le lieutenant de gendarmerie et des gendarmes se sont immédiatement transportés sur les lieux pour l'instruction. Jean Roux et Anthelme Roux ont été arrêtés et écroués dans la prison de la ville ; Joseph Roux est en fuite. »

« La justice continue ses informations. »

SOCIÉTÉ ROYALE D'AGRICULTURE, HISTOIRE NATURELLE ET ARTS UTILES DE LYON.

Séance du 18 mars 1842. PRÉSIDENCE DE M. SAUZAY.

M. Nivière donne lecture d'un extrait du mémoire qu'il a adressé à M. le ministre de l'agriculture et du commerce, pour obtenir que le gouvernement reconnût l'exploitation de la Saulsaie comme école supérieure d'agriculture. Cette école est destinée à former des directeurs pour la grande culture, à lui donner un haut enseignement. Les élèves doivent posséder des connaissances approfondies et variées ; ils sont recrutés là où la magistrature, le barreau et les autres professions libérales se recrutent. On exigera d'eux des études très-fortes ; conséquemment leur nombre sera restreint, leur pension d'un prix élevé. M. Nivière démontre la différence qui existe entre les écoles destinées à former des maîtres-valets et autres agents subalternes, et les écoles qui doivent fournir les chefs des grandes exploitations. Il expose les ressources que la Saulsaie présente déjà comme matériel d'enseignement, et ce qu'il se propose de faire pour donner tout le développement que doit acquérir l'Institut agricole de la Saulsaie considéré comme enseignement de l'état. Il communique aussi le programme des cours. L'année scolaire commence à dater du 1er mai. Les jeunes gens, en sortant du collège, doivent rester quatre ans dans l'école, travaillant comme l'ouvrier de six heures du matin à huit heures du soir, faisant alterner les jours pour l'enseignement théorique et l'enseignement pratique. Au bout de ce laps de temps, chaque élève est placé pendant deux ans à la tête d'une ferme, voisine de la Saulsaie, et la direction lui en est abandonnée. Il marche de ses propres forces, mais il rend mensuellement ses comptes à l'Institut qui soutient ou contrôle toujours ses actions. Après cette dernière épreuve, qui porte à six le nombre des années d'étude, un diplôme est remis à l'élève. Le prix de la pension annuelle est de 850 fr. pendant les quatre premières années ; en outre, on doit payer en entrant une somme de 150 fr. pour frais de literie. Pendant les deux années de gérance, l'élève reçoit un traitement de 1,000 fr. Les fermes dirigées par les élèves seront autant d'écoles où se formeront d'excellents maîtres-valets. Seize fermes sont déjà à la disposition de l'Institut.

Le gouvernement, pour secondar M. Nivière, lui accorde sa protection et une pension de 400 fr. par élève, laissant entièrement à sa disposition l'emploi de ces fonds pour qu'il puisse accorder des bourses, des demi-bourses ou des encouragements, selon qu'il le jugera convenable. Le traitement des professeurs est aussi à la charge du gouvernement. Celui de M. Nivière s'élève à 4,000 fr., dont il a eu la générosité de céder 400 fr. à un professeur qui est attaché à l'Institut depuis un an. M. le ministre, par un article spécial sur la demande de M. Nivière, a déclaré que le concours du gouvernement serait retiré si, au bout d'un laps de temps déterminé, la Saulsaie ne produisait pas un revenu équivalant au moins à celui des fermes environnantes. M. Nivière a voulu sans doute prouver par là qu'il était loin de suivre les errements de certaines fermes-modèles qui, marchant de succès en succès, arrivent à une ruine complète et à la déconsidération de l'enseignement agricole dans les campagnes.

Ce mémoire est renvoyé à la commission de publication. Une discussion s'engage sur le revenu et sur la valeur des terres. MM. Botteux, Mulsant, Mathéon, Alexandre, Janson, Magne, Gariot, Bourcier et Mondot de Lagorce y prennent part. M. Nivière déclare qu'il pense que toute propriété territoriale doit rendre le trois pour cent de location du sol, le cinq pour cent des capitaux engagés dans l'exploitation, et fournir encore dix pour cent de bénéfices nets.

M. Hénon termine la séance par l'exposition de quelques espèces fleuries de narcisses. Le premier qu'il présente est le narcissé taretta, dont la variété à fleurs doubles est connue dans le commerce sous le nom de narcissé de Constantinople. Il énumère les nombreuses variétés de cette plante ; il dit que les caractères qu'on lui assigne les botanistes ont peu de fixité ; que plusieurs de ces variétés ont été prises pour des espèces. Il met ensuite sous les yeux de la société un hybride de cette plante et du narcissé biflore, dont les fleurs sont intermédiaires pour la forme et la grandeur. Il pense que le narcissé biflore du Midi n'est pas le même que celui qui est spontané en Ecosse, et rapporte les opinions divergentes sur ce sujet de botanistes distingués. Il montre que le premier porte de deux à cinq fleurs, tandis que celui du Nord est constamment biflore. M. Hénon croit, d'après de nombreux échantillons qu'il a cueillis à Lattes (Hérault), que le narcissé biflore de ce pays pourrait être le résultat d'une hybridation des narcissés taretta tardifs, fécondés par le narcissé des poètes avec lequel il a beaucoup de rapports. Il discute ensuite l'opinion de ceux qui considèrent le narcissé à feuilles de jonc comme le type de la jonquille. Il fait ressortir les différences caractéristiques de ces deux plantes dont il présente des fleurs. Le joli petit narcissé douteux, à feuillage d'un vert très-glaucous, à fleurs d'un blanc nacré, est ensuite examiné et comparé avec les figures inexactes qui en ont été données. Ces divers narcissés croissent spontanément dans le département de l'Hérault. Les deux derniers, contrairement aux stations habituelles de ces plantes qui se rencontrent en général dans les prairies humides, se trouvent sur des coteaux ou parmi les collines sèches et rocailleuses qu'on désigne sous le nom de garrigues.

On lit dans l'Indicateur de Bordeaux :

La nouvelle de l'ajournement de la loi des sucres a produit une vive et douloureuse sensation à la Bourse. Les membres de la chambre de commerce se sont réunis spontanément pour aller auprès de M. le préfet ; l'un de ces messieurs a présenté avec calme et énergie à ce magistrat des observations sur la situation déplorable de notre commerce maritime et sur les funestes conséquences que peut avoir pour nos intérêts la mesure ministérielle.

CHAMBRE DE COMMERCE DE BORDEAUX.

Question des sucres.

La chambre de commerce s'est réunie extraordinairement aujourd'hui, à deux heures, et après avoir délibéré sur les nouvelles arrivées ce matin de Paris, et qui annoncent que le ministère paraît disposé à ajourner la présentation de la loi des sucres, elle s'est transportée chez M. le préfet pour témoigner à ce magistrat la douleur que lui cause la résolution prise par le cabinet et les graves résultats que cette fatale détermination ne peut manquer d'avoir pour le commerce de notre place.

La chambre de commerce a présenté à M. le préfet un exposé complet de la situation fâcheuse du commerce maritime, situation qui serait encore aggravée par l'ajournement d'une décision sur la question des sucres ; elle a reçu de M. le préfet l'assurance qu'il prenait une vive part aux sentiments exprimés par elle, qu'il s'associerait à ses efforts auprès du gouvernement, et qu'il allait informer immédiatement les ministres, par le télégraphe, de la démarche qui venait d'être faite auprès de lui.

Bordeaux, le 18 mars 1842.

Le secrétaire de la chambre de commerce, A. VERDIÉ.

On écrit des frontières d'Espagne à la Sentinelle des Pyrénées :

Tous les voyageurs qui arrivent de France continuent à être soumis en Navarre à la plus sévère surveillance : les correspondances surtout sont l'objet des plus minutieuses recherches.

Des officiers supérieurs ont été envoyés de Madrid par le régent pour s'assurer de l'esprit et de la discipline des corps qui occupent la Navarre et les provinces basques, et veiller à l'exécution des mesures prises pour étouffer l'insurrection dans le cas où elle viendrait à éclater de nouveau.

On lit dans la Sentinelle de Bayonne :

Nous pouvons donner comme positive la nouvelle suivante :

Lundi dernier, un ordre ministériel très-pressant est arrivé de Paris, enjoignant à nos autorités de faire rentrer au plus tôt 57 Espagnols réfugiés dans notre ville par suite des événements d'octobre dernier ; on nous assure que M. le sous-préfet a déjà signifié à M. le comte de Monterron et à MM. Pedro, Egaya et Ribed d'avoir à se rendre à Pau pour y recevoir les derniers ordres de la préfecture.

Nouvelles Etrangères.

AUTRICHE.

VIENNE, le 9 mars. — Les chemins de fer sont à l'ordre du jour. Les pétitions, les projets, les cahiers des charges arrivent au gouvernement de tous les côtés. Indépendamment de cela, on fait des préparatifs réels pour commencer la construction qui, une fois commencée, se poursuivra, à ce qu'on pense, avec beaucoup de rapidité.

— Le marquis de Saldanha, ambassadeur de Portugal, a remis hier à l'empereur ses lettres de créance.

PRUSSE.

BERLIN, le 11 mars. — Le projet de loi concernant les juifs, projet qui préoccupe vivement l'opinion publique, ne sera pas, à ce qu'on dit, publié de sitôt.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

La Patrie, journal à 40 f. par an, du même format que le Siècle, la Presse, la Gazette de France, le National, etc., paraît seulement depuis le 1er novembre 1841, et cependant la Patrie est aujourd'hui un des journaux les plus haut placés dans la presse parisienne. D'où vient ce succès si rapide, si inusité ? Il tient, nous le croyons, à ce que, dirigée par M. Pagès (de l'Ariège), membre de la chambre des députés, qui n'en est plus à faire ses preuves de talent, d'indépendance et de désintéressement, la Patrie est restée fidèle aux engagements qu'elle avait pris dans son prospectus. Elle avait annoncé qu'elle s'inquiéterait seulement des principes et non pas des hommes ; qu'elle ne se préoccuperait jamais de ceux qui veulent gouverner ; que son opposition serait une opposition faite au point de vue des intérêts généraux ; qu'elle serait l'organe non d'une coterie, mais de l'opinion publique.

La Patrie avait encore annoncé qu'elle ne laisserait pas passer, sans la traiter, une seule des grandes questions qui intéressent le commerce, l'économie politique, l'industrie et l'agriculture, et déjà elle a publié de graves et consciencieux travaux sur le traité belge, le traité avec la Hollande, l'association des douanes allemandes, la question des sucres et la question si importante des chemins de fer.

Toutes les promesses qu'elle avait faites, elle les a tenues ; elle a été un journal qui, se plaçant au point de vue du père de famille, du contribuable, du producteur, du consommateur, a osé dire la vérité toute entière ; la dire avec la ferme résolution de maintenir et de contenir, avec la volonté bien arrêtée de repousser toute hostilité sans objet, mais de porter l'esprit d'examen et de contrôle sur tous les actes du pouvoir, sur tous les besoins du pays.

De même, la Patrie avait promis d'être, en même temps qu'un journal politique et un journal industriel, une feuille éminemment littéraire. Cette triple condition, elle la remplira. Son feuilleton quotidien, signé des noms les plus distingués de la littérature, a réussi comme pourrait réussir une revue tour à tour dramatique et spirituelle, touchante et gaie, ingénieuse et pathétique, mais toujours variée, toujours amusante. Rappelons-nous ici l'immense succès de la Barbe Bleue, ce délicieux roman de M. Eugène Sue ?

Disons-nous par combien de journaux des départements ont été reproduits un Mariage par appât, charmante boutade de M. Marc Michel ; les Deux Mariages, ce drame original et touchant qui a prouvé que M. Alboize est fait pour le feuilleton comme pour le théâtre ; la Chambre d'assise et Deux Mots sur un mur, de M. Auguste Maquet, jeune écrivain dont les débuts sont des coups de maître ?

Cette énumération nous entraînerait beaucoup trop loin. Qu'il nous suffise de constater ici que, grâce à des arrangements pris avec les sommités

littéraires de l'époque, le feuilleton de la Patrie semble devoir être encore plus brillant dans l'avenir qu'il ne l'a été dans le passé.

Après Jérôme Rudeix, roman de M. de Bazancourt, dont le nom seul est un éloge, viendront les Aventures d'une Guérille, par M. Eugène Sue, cette plume infatigable, ce talent toujours neuf, qui, de jour en jour, semble aller en grandissant; la Vie à rebours, par M. Ferdinand Langlé; l'Eau de Jouvence, par M. Eugène Guinot; Notre Dame de la Délivrance, par M. Ferdinand de Villeneuve; Une Fleur du Ciel Empire, par M.

Rocheport; la Femme du Serrurier, par M. Edouard Morin; Anne de Mantoue, par M^{me} Clémence Robert; une Chronique parisienne, par un Monsieur; — puis des nouvelles, des contes, des romans, par MM. Léon Gozlan, Auguste Arnould, de Balzac, Altaroche, Auguste Lireux, Charles de Bernard, Joseph Bouchardy, de Forges, Bayard, Mélesville, Eugène Scribe, Charles Nodier, Hippolyte Lucas, Gustave Lemoine, Dinaux, Varin, Lockroy, Huard (de l'île Bourbon), Michel Masson, Merle, Eugène Ponchard, Félix Pyat, Rosier, Emile Marco de Saint-Hilaire, Auguste Ma-

quet, Alboize, Paul de Kock, etc., et M^{me} Eugénie Foa, Desbordes-Valmore, etc.

Le prix de l'abonnement est de 10 f. pour 3 mois; en province, 12 f. — — — 20 pour 6 mois; — — — 40 pour l'année; — — — 48

On s'abonne au bureau du journal, rue Sainte-Anne, 55, à Paris; chez les libraires, les directeurs de poste et les directeurs des Messageries royales et générales, sans augmentation de prix.

DICTIONNAIRE DE TOUT LE MONDE.

Par trois Académiciens.
Première livraison contenant toute la lettre A.
Prix : 50 centimes.

On trouve dans cette livraison des articles très-piquants et très-instructifs.
A Lyon, chez PROSPER NOURTIER, libraire, rue de la Préfecture, n. 6. (7014)

Etude de M^e Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.

Le samedi vingt-six mars courant 1842, à dix heures du matin, sur la place de la Préfecture, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en tables, chaises, commodes, fauteuils, secrétaires, glaces, etc. (1120)

ÉTUDE DE M^e PAUL THIAFFAIT, NOTAIRE, PLACE DE LA PRÉFECTURE, N. 7.

Vente à l'amiable et en détail,
DANS LES BATIMENTS CI-APRÈS DÉSIGNÉS,
le dimanche 3 avril 1842, à l'heure de midi, et jours suivants,

DE LA PROPRIÉTÉ DU CHANET.

Appartenant à M. de La Porte.
Située sur la commune de Montluel (Ain).

Cette propriété se compose :
1. De bâtiments d'habitation et d'exploitation avec cour et jardin;
2. Et de 115 hectares environ en nature de prés, terres vachères, vignes et bois.
Toutes facilités seront accordées pour les paiements.
S'adresser, pour les renseignements, à Lyon, à M^e Thiaffait, notaire, place de la Préfecture, n. 7, dépositaire du plan et des titres de propriété, et, sur les lieux, à M^e Rappet, notaire à Montluel. (4759)

ÉTUDE DE M^e OLIVIER, NOTAIRE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, 2.

A placer dans Lyon, par 1^{re} hypothèque,
A 4 1/2 POUR 0/0 L'AN,
Capitaux de 50,000 francs et au-dessus.

S'adresser à M^e Olivier, chargé du placement de diverses sommes en viager et de la vente d'immeubles urbains ou ruraux à des prix avantageux. (5166)

(455) A vendre.
UNE MAISON située à la Croix-Rousse, dans une position avantageuse, composée d'un rez-de-chaussée et de deux étages, le tout contigu. Elle est d'un revenu annuel de 600 f.
Plus UN TERRAIN à bâtir formant l'angle de deux rues, avec puits.
S'adresser à M. Chevallier, toiseur, grande rue de Cuire, n. 6.

A vendre ensemble ou séparément.
FONDS D'ÉPICERIE ET DE DROGUERIE, avec fabrique de cierges et de chandelles. Ces deux fonds, bien achalandés, sont situés à Saint-Etienne en Forez, dans le quartier le plus convenable pour ce genre de commerce. On donnera toutes facilités pour le paiement, moyennant garantie.
S'adresser chez M^e Lafayette, notaire, à Saint-Etienne, rue de la Loire. (289)

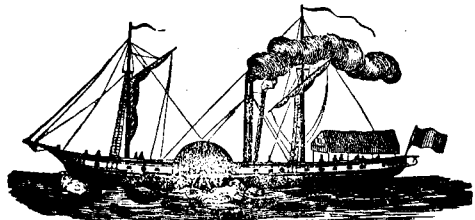
A la Renommée des Chocolats de France.

DÉPÔTS DE CHOCOLATS

Usuels et hygiéniques de Debaube-Gallais, Ex-pharmaciens, inventeurs du Chocolat analeptique ou réparateur au Salep de Perse, du Chocolat adoucissant au lait d'amandes dit rafraîchissant, du Théobromine, Chocolat à la minute et du Chocolat des Enfants.

Les chocolats de Debaube sont recommandés par Brillat-Savarin.
Dépôt général à la pharmacie des Célestins, à Lyon.
Même adresse: dépôt de toutes sortes de Thés de Chine, correspondance de la Compagnie anglaise. (7667)

COMPAGNIE DU SIRIUS.



LE SIRIUS

Partira tous les jours à CINQ heures du matin.
IL SE REND A AVIGNON EN DIX HEURES DE MARCHÉ.
PRIX DES PLACES : Premières. Secondes.
Beaucaire. 4 fr. 2 fr.
Avignon et Valence.
LE DÉPART A LIEU DU QUAI DE LA CHARITÉ.
Les bureaux sont quai Monsieur, 119. (6732)

A louer pour la Saint-Jean prochaine.
JOLI APPARTEMENT de sept pièces, au 4^e, rue du Gare, 3, parqueté et agencé, avec cave et grenier.
S'adresser au concierge. (485)

(482) A louer de suite.
BEL APPARTEMENT de sept pièces, parqueté et agencé, desservi par deux portes palières et deux escaliers, avec cave et grenier, rue Lafont, 22, au 2^e.
S'adresser au concierge.

A vendre pour cause de cessation de commerce.
FONDS DE FABRIQUE DE BRETÈLLES, galerie de l'Argue, escalier L, au 5^e. S'y adresser. (465)

HOTEL ET CAFÉ au Pré-aux-Clercs.

ON SERT A LA CARTE, A PRIX FIXE ET A VOLONTÉ.
A l'arrivée des Charpennes, sur le cours Vitton, et à la venue de la Guillotière.



Cet hôtel vient d'être tout décoré à neuf et divisé en salons de diverses grandeurs de dix à cent vingt couverts, propres à recevoir des sociétés pour baptêmes, mariages, etc.
On trouve à cet établissement une vaste salle d'ombrage et un pré propice pour jeu de boules. (5530)

SIROP ANTIPHLOGISTIQUE DE BRIANT

Brevet du Roi. — Paris, rue Saint-Denis, 134.
Ce SIROP, dont la supériorité est reconnue sur tous les autres pectoraux, guérit en peu de temps les MALADIES INFLAMMATOIRES DE POITRINE, D'ESTOMAC et des INTESTINS. — Dépôts dans toutes les villes de France et de l'étranger.

Dépôts chez les pharmaciens suivants: Vernet, à Lyon; Michel, à Tarare; Batillat, à Villefranche; Bouvier, à Thizy; Champin, à Givors; Giroux, à Belleville; Arduin, à Amplepuis; Dupuis, à Charlieu; Labor, à Roanne; Bajet, à Saint-Galmier; Guyot, à Rive-de-Gier; Couturier, à Saint-Etienne; Paquelin, à Chalon-sur-Saône; Berthet, à Charolles; Ginot, à Louhans; Lacroix, à Mâcon; Meunier, à Tournus; Ricard, à Grenoble; Millot, à Saint-Symphorien; Trouillet, à Vienne; Ghis, à Vif; Béraud, à Bourg; Martin, à Belley; Giroi, à Gex; More, à Thoissey. (7851)

MANUFACTURE CHIMISTE
PLATON. 8 REPREND DANS LES 48 HEURES
LA PRISE MESURE SI ELLES LAISSENT A DESIRER

Chemises de 5, 6, 7, 8, 10 fr. et au-dessus.
Flexilocus et Cravates prêtes (brevet), réunion des qualités du col et de la cravate.
8, rue Lafont, à Lyon. (6486)

PHARMACIE A LYON.

RUE PALAIS-GRILLET, N° 25.

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES,

NOUVELLES OU ANCIENNES,
Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute créole ou vice du sang et des humeurs,
Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie,
PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermeson, rue de la Comédie. (7380)

PÂTE PECTORALE BALSAMIQUE DE REGNAULDAINÉ

Pharmacie, Rue Caumartin, 45, à Paris.

POUR LES DEMANDES EN GROS, S'ADRESSER À LA FABRIQUE RUE JACOB, 19, A PARIS.

(7895—5924)

MALADIES SECRÈTES. SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément le crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.
— A Vienne, chez M. Moutret fils, épicerie, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicerie, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou.

TISANE ANTI-SYPHILITIQUE SÈCHE.

Extrait sec ou principe actif de la Salsepareille et des Plantes sudorifiques.

Les maladies secrètes, nouvelles et invétérées, affections de la peau, vice du sang, etc., sont promptement guéries par ce nouveau médicament, plus efficace, plus commode et plus économique que tous les autres remèdes de ce genre. — Cette poudre, entièrement végétale, approuvée par l'Académie de Médecine et recommandée par les principaux médecins, est le dépuratif le plus souverain. Elle détruit les accidents occasionnés par le mercure, et convient essentiellement aux personnes qui veulent se traiter en secret et aux voyageurs. — Prix : 12 fr. la boîte de vingt paquets; tisane, 6 fr. la demi-boîte. — Une boîte contient autant d'extrait de salsepareille que deux bouteilles de Rob ou Sirop de Cuisinier. — Seul dépôt à Lyon: Camuset, pharmacien, place des Carmes, 14, vis-à-vis l'hôtel du Parc. (7299)

15 francs, médicaments compris.

GUÉRISON RADICALE des maladies secrètes et de toutes celles qui émanent de la corruption des humeurs ou d'un vice dans le sang, par un TRAITEMENT VÉGÉTAL, sans copahu ni mercure, approuvé par MM. les anciens chirurgiens-majors de l'Hôtel-Dieu et de la Charité de Lyon.

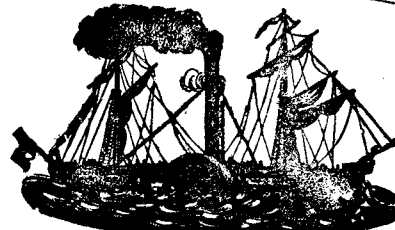
CONSULTATIONS GRATUITES tous les jours, de dix à quatre heures; les dimanches et fêtes, jusqu'à midi.
Rue des Célestins, 8, au 1^{er}, allée du marchand de musique. (7216)

Vente de Coke.
A dater de ce jour, l'usine à gaz de Perrache livrera son coke aux prix suivants :
Prix à l'usine, à 2 fr. » c. les cent kilog.
Rendu devant le domicile . . . 2 fr. 25 c.
Rendu dans les appartements 2 fr. 40 c.
Pour les parties très-considérables, on pourra traiter de gré à gré. (6813)

AVIS.
Il a été perdu PLUSIEURS BAGUES A DIAMANTS, dont trois ou quatre solitaires roses et trois étincelles; TROIS BAGUES à entourage de turquoises avec milieu rose; QUATRE CHEVALIÈRES en or et avec rose.
S'adresser au bureau du journal. (5526)

Avis.

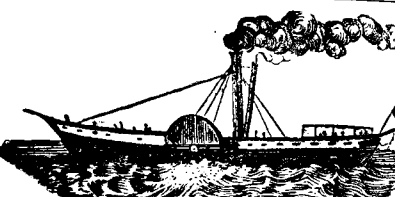
Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les MALADIES DE POITRINE, et dont la réputation s'accroît chaque jour est l'excellente PÂTE A LA RÉGLISSE de GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle est aussi agréable que le meilleur Bonbon, calme la toux et fortifie la poitrine. Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 60 c. et 1 fr. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. Macors, rue Saint-Jean, 50; Vernet, place des Terreaux, 15; Lardet, place de la Préfecture, et à la pharmacie des Célestins; à Saint-Etienne, Couturier, rue Saint-Louis; à Chalon-sur-Saône, Pouchier, confiseur, Grande-Rue. (6463)



Service spécial des BATEAUX A VAPEUR

ENTRE
LYON ET VALENCE,
TOUCHANT A TOUS LES PORTS INTERMÉDIAIRES.
Les départs auront lieu à dater du 24 mars:

De LYON, à 11 heures du matin;
De VALENCE, à 3 heures du matin.
S'adresser : A Lyon, à la Compagnie Générale, quai de la Charité;
A Vienne, chez MM. Peiron frères, agents de la Compagnie;
A Tournon, chez M. Pélissier, agent de la Compagnie;
A Valence, chez MM. Puissant et Rulat, agents de la Compagnie. (6685)



LE CROCODILE, LE MARSOIN, LE MISTRAL, LE SIRO, beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception,
Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,
A CINQ HEURES 1/2 DU MATIN.
VALENCE, } Premières. Secondes.
AVIGNON et BEAUCAIRE. } 4 f. 2 f.
S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6561)

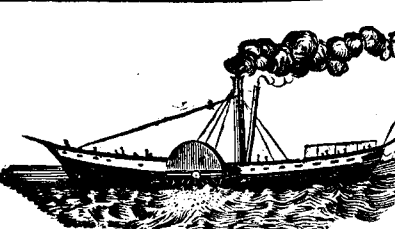
Maladies de Poitrine.

On recommande l'emploi du Sirop pectoral de Mou-de-Yeau aux personnes atteintes de grippe, rhumes, catarrhes, coqueluche, asthmes, et dans toutes les irritations de poitrine. D'un goût agréable et d'un usage très-facile, ce Sirop calme promptement la toux, facilite l'expectoration et la respiration, détruit l'irritation.
Se vend par flacons et demi-flacons, avec un prospectus, à la pharmacie de Macors, rue Saint-Jean, n. 50, à Lyon. (7345)

Sirop, 2 f. 25 la 1/2 bouteille.

PECTORAL DE MOSSIER,
Pharmacien, place St-Pierre, à Clermont-Ferrand.
GUÉRISON PROMPTE ET SÛRE
Des rhumes, enrhumements, catarrhes aigus ou chroniques, coqueluche, asthmes, phthisie pulmonaire dans son principe, irritations, douleurs d'estomac et de bas-ventre. Seul dépôt chez M. Lardet, pharmacien, place de la Préfecture, 16, à Lyon. (4545)

Pastilles, 1 f. 25 c.



LE CYGNE,

SUPERBE BATEAU A VAPEUR NEUF.

LYON POUR CHALON

TOUS LES JOURS IMPAIRS,
Du 21 au 31 mars, à 6 heures 1/2 du matin.
Les passagers trouveront, à bord de ce beau bateau d'une marche supérieure, des aménagements riches, élégants, vastes et commodes. La propriété et la bonne tenue le recommandent à la préférence de MM. les voyageurs qui veulent être bien et aller vite. (6684)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS,
Rue Poulailherie, 10.